

**Nombre de
conseillers :**

- en exercice : 15
- présents : 10

Date de convocation :

04/04/2013

Date d'affichage :

16/04/2013

L'an deux mil treize et le neuf avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur VALLEY Jean, Maire.
Présents : MM. VALLEY - DUVERNOY - PERRIN - LEBOURG - Mmes GENTER - ZISKA - PRADA PRADA - MM. GASIOR - VOISARD - Mme DEL TORCHIO;
Absents excusés : MM. BONNET - DEPOIRE - Mmes HASENFRATZ et NGUYEN VAN TUE
Absents non excusés : Mme BOBILLIER
 Mme GENTER Colette a été nommée secrétaire.

1 – Programme travaux en forêts pour 2013 et convention

Le maire présente au conseil municipal le programme des travaux en forêts proposé par l'ONF pour l'année 2013. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces travaux d'investissement pour un montant de 11 321 € HT et autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre de l'ONF pour les travaux d'entretien des routes forestières et tous les documents se rapportant à l'objet.

2 – Programme des coupes et destination des produits pour 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve l'assiette des coupes de l'exercice 2013 dans les parcelles de la forêt communale N° 2 - 11R -14 - 15 - 33 - 35 - 36 - 45 - 49IR - 50 - 53.
- décide de vendre sur pied par les soins de l'ONF,
 - a) en bloc, les produits des parcelles n° 49 IR - 50.
 - b) En futaie affouagère les arbres susceptibles de fournir des grumes dans les parcelles N° 11R - 14 - 15 - 35 - 36.
- de partager, non façonné aux affouagistes le bois de chauffage dans les parcelles 2 - 11R - 14 - 15 - 33 - 35 - 36 - 45 - 53.

3 - Vote des 3 taxes locales

Après en avoir délibéré, et afin d'établir le budget primitif 2013, le conseil municipal décide à l'unanimité, de fixer ses taux sans changement de ceux de 2012, à savoir :

Taxe	2013	Base	Produit attendu
Habitation	5.81 %	608 400,00 €	35 348,00 €
Foncier bâti	10.04 %	424 900,00 €	42 660,00 €
Foncier non bâti	41.72 %	14 700,00 €	6 133,00 €

Ce qui donne un produit attendu de **84 141 €**.

4 - Les différents budgets : voir feuille en annexe

5 - Création d'un poste d'agent d'entretien dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)

Le conseil municipal DECIDE de créer un poste d'agent d'entretien dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi » pour une période de 6 mois et une durée de travail hebdomadaire de 20h, la rémunération sera fixée sur la base minimal du SMIC horaire x nombre d'heures de travail.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. La prescription du CAE est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'État ou du Conseil Général.

6 - Réalisation des mesures d'autosurveillance sur la station d'épuration

Dans le cadre de la mission d'assistance technique (SATE) apportée par le Conseil général, ce dernier propose l'adhésion à un groupement de commandes dans le but de coordonner la prestation de contrôle de la station d'épuration. Suite à la lecture de la convention et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation des mesures d'autosurveillance sur la station d'épuration,
- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes dont le Conseil général en sera le coordonnateur et de payer au prestataire retenu les charges résultantes des mesures réalisées sur notre station d'épuration,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et toutes les pièces s'y rapportant.

7 -Salle polyvalente validation des dossiers de consultation des entreprises

Le maire présente au conseil municipal les dossiers de consultation des entreprises proposé par notre maître d'œuvre le cabinet Itinéraires Architecture de Belfort. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** les dossiers de consultation des entreprises tels que présentés et le découpage en 13 lots
- **DECIDE**, compte tenu du coût des travaux estimatif de l'opération qui est inférieur à 5 000 000 €, d'engager la consultation selon la procédure adaptée (MAPA – art. 26 et 28, CMP) dans le respect du code des marchés publics, avec une parution dans un quotidien d'annonces légales régional.

Les dossiers de consultation des entreprises seront téléchargeables gratuitement sur la plateforme du site ROVIL 6, rue du Rhône 90000 BELFORT, par contre la remise de dossiers papier sera payante et facturée directement par ROVIL aux candidats.

Rappel: coût estimé du projet à 1 250 000 € HT, dont 928 340 € pour la salle et 321 660 € pour les vestiaires.